

Questions orales

M. Grier: Le ministre peut-il assurer à la Chambre que d'ici la fin des entretiens actuels, il n'y aura aucune hausse des loyers?

M. Basford: Eh bien, monsieur l'Orateur, il appartient à l'organisme de fixer et de toucher les loyers. J'espère que mon offre lui permettra de surseoir à toute hausse des loyers.

* * *

LES PORTS

LE PROJET DE PORT EN EAU PROFONDE À LORNEVILLE
(N.-B.)—DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER
MINISTRE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que le ministre des Travaux publics a déclaré qu'il favorisait l'aménagement de tous les ports en eau profonde qu'il est possible d'établir sur la côte de l'Atlantique, et surtout de celui de Lorneville, et que le ministre de l'Expansion économique régionale a accepté que son ministère participe à un tel aménagement, le premier ministre voudrait-il maintenant dire qu'il appuiera tout à fait la position de ces deux ministres et leur politique à cet égard, et nous assurera-t-il aussi qu'il se servira de toute son autorité pour faire en sorte que leurs politiques soient rapidement mises en œuvre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Je peux le dire sans hésitation. Il s'agit de la politique du gouvernement, de tous les ministres, de fait.

* * *

LES PÊCHES

LA DIRECTIVE À LA STATION DE RECHERCHE DE
NANAÏMO—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Environnement une question relative à la controverse au sujet du programme du homard à Nanaïmo. Le ministre peut-il donner le motif de la directive reçue à la station de recherche de Nanaïmo et, s'il n'est pas au courant, ordonner une enquête à ce sujet en précisant qu'afin de protéger le ministre contre un harcèlement injustifié à la Chambre des communes, toute déclaration à la presse, aux députés et au public en général devrait émaner du bureau du directeur?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens d'aucun harcèlement intempestif à la Chambre des communes.

M. Lundrigan: Puis-je demander au ministre s'il va ordonner une enquête sur cette directive très sérieuse qui a été reçue à la station de recherche de Nanaïmo?

[M. Basford.]

M. Davis: Monsieur l'Orateur, ce sujet a fait l'objet d'une étude très approfondie, je crois, au comité pertinent de la Chambre, il y a quelques semaines. Je serai heureux de récapituler toute l'affaire si elle revient au comité.

* * *

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DEMANDE D'AUGMENTATION DU PRIX INITIAL—
LA QUESTION DU STOCKAGE À LA FERME

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je veux adresser ma question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Puisque cet organisme a relevé de 20c. le prix du boisseau de blé qu'il exporte via les ports de l'Est et de 10c. le boisseau celui qu'il exporte via les ports de l'Ouest, et étant donné que les prix du blé ont augmenté de près de \$1.25 l'an dernier, la Commission envisage-t-elle maintenant d'accroître le prix initial versé aux céréaliculteurs de l'Ouest pour le blé qu'ils livreront durant la présente campagne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas au courant d'un tel projet. Je pense que nombre de céréaliculteurs seraient plutôt ennuyés si on haussait les prix cette année car on sait que la coutume est de verser un paiement final assez élevé six ou huit mois après que les grains ont été livrés au syndicat. Par la suite, les prix fluctuent constamment. Aujourd'hui, ils sont à la baisse. Cela justifie amplement le versement d'un dernier paiement substantiel.

M. l'Orateur: Je pense que je devrais signaler aux députés que nous approchons de la fin de la période des questions et que nous devrions avoir le moins de questions supplémentaires possible afin de permettre à d'autres députés de poser au moins une question.

M. Murta: Puisque certains céréaliculteurs peuvent retenir leur grain jusqu'au 1^{er} août dans l'espoir d'une hausse du prix initial pour la campagne 1973-1974, serait-ce là une raison d'envisager une hausse possible du prix initial pour la prochaine campagne?

M. Lang: Non. Les céréaliculteurs savent que ce qui compte c'est la recette globale et non le prix initial. Les arrivages de blé sont encore suffisants pour permettre à la Commission de remplir ses engagements.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES INSTANCES DU MINISTRE AUPRÈS DU
GOUVERNEMENT DU MANITOBA AU SUJET DES
AMÉNAGEMENTS HYDRO-ÉLECTRIQUES

M. Keith Taylor (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné les nombreuses demandes d'aide présentées par les Indiens du Manitoba qui éprouvent des difficultés à s'entendre avec le gouvernement du Manitoba et l'Hydro-Manitoba au sujet des aménagements hydro-électriques dans le nord de la province, le ministre dira-t-il à la Chambre quelles instances il a présentées au nom des Indiens au gouvernement du Manitoba et à l'Hydro-Manitoba et quels sont les résultats qu'il a obtenus?